

Le Courrier de Balbec



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DE CABOURG

N° 33 – Quatrième trimestre 2008

Site internet : blog.apic-cabourg.fr

L'EDITORIAL

C'est le passage de l'année 2008 à l'année 2009 qui invite particulièrement à la réflexion sur la fuite du temps, la valeur des choses et la notion de progrès. En effet, il nous semble parfois que l'humanité ait reculé d'au moins une décennie ces derniers mois.

Consolons-nous dans la perspective que le progrès se produit par vagues successives autour d'une tendance que nous espérons ascendante.

Mais qu'est-ce donc que le progrès ? Pour nous distraire, prenons le domaine des transports et plongeons-nous dans l'Almanach de Cabourg 1860 :

« Il y a bien des facilités pour aller de Paris à Cabourg. - Voici d'abord l'itinéraire le plus simple.

On prend, à la grande gare de la rue Saint-Lazare, le chemin de fer de l'Ouest, ligne de Cherbourg, dont je donne le service.

On va jusqu'à Lisieux, et là, à la gare même, à 3h30 m, en correspondance avec le train express partant de Paris à 11h25 m., on trouve un omnibus qui conduit à Cabourg en trois heures, au prix de 4fr., en passant par Manerbe, Formantin, Saint-Eugène, Valsême, Annebault où l'on relaie Branville, la Croix d'heuland où la route se bifurque pour mener à Villers-sur-Mer et à Trouville, la butte Caumont, d'où l'on découvre le panorama de Cabourg, et Dives (600 hab.) sa voisine.

Il appartient à M. Boudin, propriétaire en même temps de l'hôtel de Normandie...où l'on peut descendre si on arrive par un autre train ou au retour. Le Parisien peut donc, à l'aller, déjeuner chez lui, se rafraîchir à Lisieux et dîner à Cabourg. »

Et pour finir, quelques bonnes nouvelles :

Maintenir la fiscalité locale inchangée, tel est le vœu de la Municipalité de Cabourg.

La cotisation A.P.I.C. 2009 reste à 15,- € par adhérent et par couple. Nous avons besoin de moyens pour que l'association fonctionne. Mais nous espérons surtout garder nos fidèles adhérents et en conquérir d'autres pour élargir notre audience.

Le bureau de l'A.P.I.C. s'élargit. Il est dorénavant composé, aux côtés de la présidente, du trésorier Christian Valin et de la secrétaire Jacqueline Jornod, du vice-président Henri de Selve de Sarran.

Marie-Luise Herschtel

M. Olivier Colin, Président de la CCED, reçoit l'A.P.I.C.

D'emblée, M. Colin se définit comme un gestionnaire, un facilitateur des dossiers voulant régler les problèmes, avec le souhait de rester à la disposition de la population, un président qui cherche à nouer des liens forts entre les six communes.

Le lien qui doit exister entre les communes est, pour lui, une question de confiance. Dans cette perspective, les six vice-présidents de la CCED sont les maires des six communes. Ils se réunissent deux fois par mois. Chacun est responsable d'un secteur précis, selon son choix. Ainsi, le maire de Cabourg est chargé de la commission « aménagement de l'espace, urbanisme et environnement ».

Interrogé sur le sort réservé aux projets de la présidence précédente, il les passe en revue :

1 - L'Hôtel Communautaire et le Centre Culturel ne sont plus d'actualité ; en ce qui concerne ce centre, le terrain choisi initialement pour son implantation, aura toutefois un avenir. C'est un superbe terrain.

2 - La piscine communautaire reste un projet valable mais devra être construit de façon raisonnable, afin de limiter les coûts d'exploitation. La piscine est une nécessité pour les scolaires d'un territoire où sont situés quatre collèges et un lycée.

3 - L'Assainissement est un grand dossier, complexe et coûteux. La nouvelle station d'épuration était une nécessité. C'est un procédé physiologique répondant au mieux aux normes européennes exigées. Il faudra absolument s'employer à maîtriser les coûts de fonctionnement pour éviter toute dérive financière.

4 - Le service OM (ordures ménagères) doit être optimisé.

a) **Le tri sélectif** : une réflexion est engagée qui devrait aboutir avant le printemps. L'apport volontaire à la déchetterie sera à privilégier. Dorénavant, il faut présenter une nouvelle carte à puce et plastifiée pour effectuer les dépôts à la déchetterie à Périers-en-Auge. Cette carte vendue 2 €, est disponible à la CCED et sera délivrée sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (territoire de la CCED) permettant un dépôt gratuit pour les particuliers.

b) En ce qui concerne les **déchets verts** pour lesquels il existe quelques

incompréhensions de la part de l'utilisateur (sacs de ramassage en plastique peu appréciés et en nombre insuffisants...), le mot d'ordre est fondamentalement le même : « aller, si possible, soi-même à la déchetterie ». Bien que les heures d'ouverture de la déchetterie doivent être améliorées en 2009, il n'y aura pas de modification du mode de ramassage des déchets verts.

5 - Dans le domaine de l'Urbanisme, les principes restent les mêmes : la CCED est l'instructeur et le maire est le décisionnaire. Nouveauté : deux permanences seront assurées mensuellement au siège de la CCED pour répondre aux questions de nos concitoyens.

6 - Le Port : en ce qui concerne Port Guillaume, le délégataire a dû être remercié et le Conseil général a récupéré ce port en régie. Le vaste plan d'eau de l'Estuaire de la Dives qui pourrait être, en pleine capacité, le 2^{ème} du Calvados après Ouistreham, a certes un coût mais aussi un avenir. C'est un service public avec une école de voile intercommunale. Cabourg Yacht Club et la SRDH doivent être aidés pour contribuer à l'animation du plan d'eau : création d'un ou de plusieurs trophées...

Au nom des membres de l'A.P.I.C., nous remercions vivement Monsieur Olivier Colin d'avoir bien voulu nous accorder cet entretien.

Octobre 2008 Marie-Luise Herschtel
Henri de Selve de Sarran

Conseil de la CCED

Le Conseil communautaire est composé d'élus municipaux représentant les six communes. 29 élus siègent au Conseil de la CCED dont 6 pour Cabourg. Après les élections municipales, chaque Conseil municipal élit en son sein les délégués qui représenteront leur commune. Chaque délégué a un suppléant. Les élus procèdent à l'élection de leur président et des vice-présidents.

Représentation de Cabourg

Dr. Jean-Paul Henriot, 2^{ème} vice-président,
Sébastien Délanoë, Marc Langlois, Alain Le Gall, Jean-Marie Mercier, Jacques Porcq, délégués,
Patricia Defour, Armelle Fendel, Nadine Leguesdois, Nadine Lheveder, Catherine Sicard-Martin, Pascal Sourbé, suppléants.

L'ENVIRONNEMENT

et les projets pour Cabourg

Monsieur Marc Langlois, Conseiller municipal délégué à l'environnement, reçoit l'A.P.I.C.

Monsieur le Délégué, notre association se soucie de la stabilité de la charge fiscale locale. Qu'en sera-t-il en 2009 ?

M. Langlois : selon le vœu de la Municipalité, la fiscalité devra rester inchangée. Elle souhaite même, si cela apparaissait possible, que celle-ci descende quelque peu au cours du mandat actuel. Quant à la CCED, elle souhaite éviter toute taxation additionnelle. Toutefois, il peut y avoir des changements concernant la taxe professionnelle, et en ce qui concerne la DGF, l'Etat risque de revoir sa politique de

dotations au détriment des collectivités locales.

Par ailleurs, les exigences de préservation de l'environnement concernant l'eau et l'assainissement, coûtent cher. Pour y faire face, la CCED a décidé de doubler le forfait assainissement de base. Quant à la nouvelle station d'épuration dont la 2^{ème} phase de construction débutera en 2010 et dont l'eau traitée peut être considérée comme potable, elle engendrera des coûts supplémentaires, notamment au niveau des bassins tampon.

Quel est, selon vous, le contenu environnemental des projets municipaux des prochaines années ?

M. Langlois : L'écologie est présente dans les projets d'urbanisme, de renouvellement de la flotte automobile municipale, de mise en place d'un tri sélectif, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, d'utilisation des terrains acquis etc.

Ainsi, le **nouveau quartier résidentiel à l'ouest**, proche du poney-club, sera édifié dans le souci d'un maintien environnemental maximal. La mise en lotissement attend le feu vert du Préfet qui interviendra après l'ouverture de la nouvelle station d'épuration. Y seront implantés des pavillons sociaux et d'accession à la propriété ainsi que des immeubles de faible hauteur, le tout espacé par des zones vertes et ludiques. Ces constructions, nécessairement plus coûteuses, respecteront les nouvelles normes en termes d'économie d'énergie et d'isolation des bâtiments.

L'écologie sera également au rendez-vous dans le domaine des **transports municipaux**. Un appel d'offre sera lancé en vue de remplacer la flotte municipale dans le cadre d'un contrat de location et d'entretien de longue durée, en privilégiant des véhicules qualifiés de propres (électriques, au gaz naturel voire hybrides...) selon les études

environnementales et financières actuelles. La gestion par location-entretien peut également dégager quelques économies.

Quant au **tri sélectif** qui relève de la compétence de la CCED, il est censé se réaliser avant la saison 2009 et après communication individuelle. Il comportera une séparation entre ordures ménagères, papier-carton et métal. Seule la collecte de verre relève encore de la responsabilité des villes. Le système actuel de ramassage des encombrants, des déchets verts et des branchages pourrait rester en place. Toutefois, la CCED a retenu environ 200 bacs à compost afin que les habitants intéressés puissent les acquérir à bas prix.

Le **Parc de l'Aiglon** sera restructuré en parc ludique selon un projet présenté à la population et aux élus. Dans cet espace boisé protégé, traversé par une allée serpentée et agrémenté de bosquets, seront aménagées des aires de jeu et d'exercices pour les tout petits, les préadolescents et les seniors. A la mise en chantier 2009, s'ajoutera en 2010 celle du théâtre de verdure. Le parc sera équipé de caméras et fermé le soir.

L'environnement encore : les terrains dont la ville est propriétaire et qui ont subi des pollutions d'origines diverses au cours du temps, deviendront des **parkings**. Quant à **l'entretien des espaces verts**, il se fait de plus en plus à l'aide de produits naturels ou biodégradables et de « l'huile de coude »....

L'A.P.I.C. remercie Monsieur Marc Langlois pour cet entretien fructueux.

Décembre 2008

Le bureau

Le Courrier de Balbec

B.P 69 - 14390 Cabourg

N°ISSN :1283-9299

Directrice de publication :

M.L.Herschtel

Comité de rédaction : Membres du CA